

Mercredi 14 Janvier 2015 - n°24

Institutions - Vœux de Villes de France : " Nous devons oeuvrer au mieux vivre ensemble "

Recensement - Démographie : dernières estimations de l'Insee et zoom sur les familles nombreuses

Habitat - Faible mobilisation du foncier public

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2015

- Feu vert pour l'Agence France Locale

INSTITUTIONS



Vœux de Villes de France : " Nous devons oeuvrer au mieux vivre ensemble "

Le 13 janvier 2015 s'est tenue au Sénat la traditionnelle cérémonie des vœux de Villes de France. En cette période troublée, la Présidente Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a souhaité réunir tous ceux qui travaillent aux côtés de la Fédération et à présenter ses espoirs pour l'année qui vient. Lors de cet événement placé sous le signe du rassemblement, François Baroin, Président de l'AMF et sénateur-maire de Troyes, invité d'honneur de la cérémonie, s'est exprimé aux côtés de Caroline Cayeux et de Jean-François Debat, président

délégué de Villes de France et maire de Bourg-en-Bresse.

L'occasion, pour le nouvel exécutif de *Villes de France*, de rappeler avec force les objectifs de ce "*changement de positionnement de l'association qui a pu inquiéter, mais dans lequel il ne faut pas chercher malice*", a indiqué Caroline Cayeux. L'ambition de *Villes de France* est simple : "*mieux tracer les contours de notre fédération et nous placer plus clairement par rapport aux métropoles et régions*".

Villes de France fait de l'éducation aux valeurs de la République une priorité

Le caractère particulier de cette cérémonie s'explique en outre par le contexte grave dans lequel elle s'est inscrite, et sur lequel la Présidente de Villes de France a tenu à s'exprimer. Pour Caroline Cayeux, les événements tragiques récents - mais aussi la détermination du peuple français à lutter contre toutes les formes de terrorisme - , obligent à prendre les mesures et sanctions nécessaires « *afin de redonner sens à notre devise Républicaine, Liberté, Egalité, Fraternité* ». Devant ce nouveau défi, les maires et présidents d'agglomération ont une responsabilité forte. « *Nous, maires, incarnons le contact direct. Nous pouvons aider au vivre ensemble, et c'est ce que les citoyens attendent de nous. Nous sommes conscients de la tâche qui nous attend, en particulier dans nos quartiers dits 'sensibles'* ». La Présidente de Villes de France a marqué sa volonté de s'engager dans l'éducation, pour défendre les valeurs de la République, alors que certains enfants de classes de collèges ont refusé d'observer la minute de silence. En outre, la question de la sécurité dans les villes devra être abordée rapidement. Pour François Baroin, une réflexion devra par exemple être menée sur les nouvelles caractéristiques de la police municipale : son existence, ses modalités de présence, son équipement mais aussi son financement - que les collectivités risquent de ne pas être en mesure d'assumer seules.

L'union fait la force

Se félicitant de la présence de François Baroin, Caroline Cayeux a formulé un vœu de bonne coopération avec l'ensemble des élus, pour faire face aux nombreux défis communs, financiers et autres, qui les attendent cette année. La Présidente de *Villes de France* a insisté en particulier sur le combat commun que mènent Villes de France et l'AMF pour rappeler qu'il existe beaucoup d'autres collectivités, en dehors des *grandes métropoles* qui viennent d'être créées et des nouvelles *grandes régions*. Jean-François Debat l'a affirmé lui aussi : « *la fédération ne regrette pas l'existence des métropoles, mais bien plutôt le fait qu'on occulte si souvent les agglomérations, sans que les grandes villes ne font pas métropole.* »

« *La France compte 36 765 communes, a rappelé François Baroin. On peut certes aménager cette réalité, mais on ne peut l'ignorer* ». Précisant que Villes de France ne s'oppose pas *par principe* aux métropoles, Caroline Cayeux a tenu à clarifier sa position : « *Certes, Villes de France reconnaît le rôle moteur des métropoles. Mais reconnaître les métropoles c'est une chose, croire qu'elles sont la réponse unique aux défis de la croissance et de l'emploi, ce serait une erreur. La concentration n'est pas la seule solution à nos problèmes* ».

Aussi, face à ce combat commun, et dans un contexte économique et financier difficile, Caroline Cayeux a affirmé que "*nous avons besoin de la solidarité et du poids de l'AMF*". Jean-François Debat a quant à ajouté que « *l'AMF est notre famille commune, un lieu de discussion essentiel* ».

A son tour, François Baroin s'est félicité de la proximité naturelle qui existe entre les deux associations, et des liens d'amitié qui les unissent, étant lui-même membre de Villes de France. Selon lui, la décentralisation justifie l'existence d'associations sectorisées - et justifie aussi leur coordination.

Programme de travail 2015

Afin de rendre concrets les vœux formulés par Villes de France, et de répondre aux objectifs ambitieux qu'elle s'est

fixée, un programme de travail précis a été élaboré. Caroline Cayeux en a retracé les grandes lignes, avant d'annoncer les trois événements marquants qui jalonnent l'année de la fédération. La présidente a donné rendez-vous :

- **le 7 avril 2015**, pour les 7èmes Rendez-vous de l'intelligence locale, qui porteront sur l'intercommunalité. L'objectif de ces Rendez-vous est d'aborder les questions que se posent les élus dans le cadre de l'évolution de l'intercommunalité.

- **le 12 juin 2015**, pour une rencontre avec le réseau des universités petites et moyennes. L'objectif de cette rencontre sera de mener des actions communes entre élus et présidents d'universités pour maintenir l'offre universitaire sur tout le territoire.

- **les 1^{er} et 2 octobre**, pour son congrès national, qui, désormais annuel, se tiendra cette année à Bourg-en-Bresse. Il traitera de la place des villes et agglomérations dans le nouveau paysage territorial français, pour les aider à asseoir leur place, en interaction avec les autres échelons, pour rendre ensemble le meilleur service possible aux citoyens (logement, éducation, santé, culture...).

Orientations financières

Face aux difficultés financières, le président délégué Jean-François Debat a exposé la manière dont les élus de Villes de France entendent réagir. Selon lui, le problème vient du fait que l'effort imposé aux villes est plus fort que celui que l'Etat s'impose à lui-même : « *la trajectoire budgétaire de l'Etat correspond à une moindre hausse, tandis que l'effort des villes consiste à faire des économies dans un budget en baisse* ». L'impact des réductions budgétaires ne pourra se faire sans douleur, selon le maire de Bourg-en-Bresse, craignant que la population n'y soit pas assez préparée. « *On ne pourra pas juste tailler dans le gras des fonctionnaires jugés inutiles ou limiter les frais de représentation, comme l'Etat le laisse trop souvent entendre* ». A ce titre, François Baroin a lui aussi appelé l'Etat « *à geler son discours de gaspillage de l'argent public ; moins de 10% du stock de la dette publique est le fait des collectivités. Mis au regard des 70% de l'investissement public qu'elles représentent, les collectivités sont même les acteurs les plus productifs et les moins responsables de la dette de notre pays* », a ajouté le président de l'AMF.

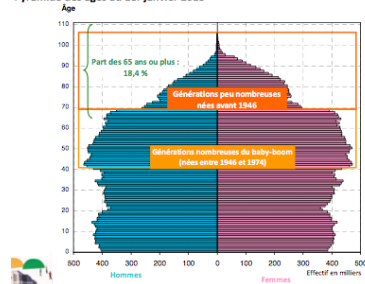
Certes, les villes feront des efforts : elles vont mutualiser, moins embaucher. Mais Jean-François Debat confirme que les efforts auront des conséquences sur nos concitoyens. Selon lui, « *il est urgent que le Gouvernement prenne conscience de la difficulté extrême qu'il y aura à maintenir un tel rythme de réduction des dépenses, si l'on veut pouvoir répondre aux besoins de nos populations* ».

En outre, des mesures doivent être prises rapidement pour mettre un frein à l'accumulation de plans et de schémas qui pénalisent les collectivités : « *le stock de normes nous coûte trop cher. Toutes les fois où elles ne sont pas avérées utiles, supprimons-les* ».

Unanimes, les élus ont chacun formulé des vœux de sérénité, seule à-même de donner l'élan nécessaire pour mener à bien les défis qui nous attendent.

RECENSEMENT

Pyramide des âges au 1er janvier 2015



Démographie : dernières estimations de l'Insee et zoom sur les familles nombreuses

À l'occasion d'une communication faite hier à Paris et dans les régions, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) vient de lancer l'enquête annuelle de recensement de la population 2015 (dont l'accès en ligne est généralisé sur www.le-recensement-et-moi.fr), et de dévoiler ses estimations concernant la population française (hors Mayotte) au 1er janvier.

La France compte ainsi 66,3 millions d'habitants (64,2 millions en métropole et 2,1 millions dans les cinq départements d'outre-mer). C'est environ 300 000 personnes de plus en un an (soit +0,4 %). Comme dans le passé récent, cette

progression est essentiellement liée au solde naturel de la population (différence entre les naissances et décès).

La France : un des pays européens les plus féconds

En 2014, 820 000 bébés sont nés en France. Alors qu'elles tendaient à diminuer depuis 2010, les naissances restent stables en 2014 par rapport à 2013 (hors Mayotte). Cela résulte de la conjugaison de deux effets : baisse de la population féminine en âge de procréer mais légère hausse de la fécondité.

Au sein de l'UE à 28, l'Irlande et la France restent les pays les plus féconds avec 2,01 enfants par femme (en 2012). Ce sont les deux seuls pays européens à avoir maintenu un indicateur conjoncturel de fécondité supérieur à 2 entre 2008 et 2012. La moyenne européenne de cet indicateur se situe à 1,58 enfant par femme. En 2014, l'âge moyen des mères à leur accouchement est de 30,3 ans tous rangs de naissance confondus. Une légère hausse qui suit la tendance observée dans le passé.

L'Insee relève également en 2014 une baisse sensible des décès, liée notamment à des conditions climatiques (janvier 2014 a été le plus doux depuis 1900) et épidémiologiques plus favorables (grippe de faible intensité et de courte durée).

L'année dernière, 556 000 personnes sont décédées en France. Hors Mayotte, le nombre de décès a diminué de 14 000 personnes par rapport à 2013 et de 15 000 personnes par rapport à 2012.

Hausse de l'espérance de vie

En 2014, en France, l'espérance de vie à la naissance d'une femme est en moyenne 85,4 ans et de 79,2 ans pour un homme. En 20 ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,6 ans, celle des hommes de 5,6 ans. L'écart entre les deux sexes tend donc à se réduire, du fait d'un rapprochement des comportements de vie entre hommes et femmes : il s'est établi à 6,2 ans en 2014 contre 7,1 ans en 2004 et 8,2 ans en 1994.

En Europe, en 2012, c'est en Espagne que l'espérance de vie est la plus élevée pour les femmes (85,5 ans) et en Suède pour les hommes (79,9 ans). La France se trouve dans le trio de tête pour l'espérance de vie des femmes, deuxième ex-æquo avec l'Italie, et bien au-delà de la moyenne européenne, pour les femmes (83,1 ans pour l'UE à 28) comme pour les hommes (77,5 ans).

Zoom sur les familles nombreuses

Lors de cette conférence de presse, l'Insee a également communiqué une étude portant sur *les familles nombreuses* en 2011. La France métropolitaine compte 1,7 million de familles nombreuses, c'est-à-dire de familles hébergeant simultanément trois enfants ou plus (dont au moins un mineur). Ainsi, une famille sur cinq est une famille nombreuse. L'Insee relève que cette situation est plus fréquente pour les non-diplômés et dans les familles immigrées. Et logiquement, le niveau de vie de ces familles décroît avec le nombre d'enfants, et une partie importante vit sous le seuil de pauvreté.

Les trois quarts des familles nombreuses ont exactement trois enfants. Seulement un quart en a quatre ou plus. Parmi les familles nombreuses, les familles « traditionnelles » (deux parents vivant avec leurs enfants communs) sont les plus fréquentes : quatre familles nombreuses sur six sont « traditionnelles » tandis qu'une sur six est recomposée et une sur six monoparentale.

Parmi les trois types de familles, traditionnelles, recomposées et monoparentales, ce sont les familles recomposées qui sont les plus grandes. En 2011, 37 % des familles recomposées hébergent trois enfants ou plus contre 21 % des familles « traditionnelles » et 16 % des familles monoparentales.

Influences géographiques et sociales

Lieu de naissance, modèle familial... l'Insee s'est également interrogé sur les déterminismes en matière de familles nombreuses. L'endroit où l'on naît aurait ainsi une influence sur la descendance. Il est plus fréquent d'avoir eu trois enfants ou plus lorsqu'on est né dans l'ouest de la France, ainsi que dans le nord ou en Outre-mer. En revanche, si l'on est né dans la moitié sud de la France, on a moins souvent eu une famille nombreuse.

Les enfants reproduisent également en partie le modèle familial de leurs parents. Par exemple, 35 % des quinquagénaires ont eu une famille nombreuse lorsqu'ils sont issus d'une famille de quatre enfants ou plus, contre 22 % de ceux qui étaient enfants uniques. Plus on a de frères et sœurs, plus la probabilité est forte d'avoir une famille nombreuse.

Avoir eu deux premiers enfants du même sexe motive parfois le désir d'un troisième enfant. En effet, les personnes dont les deux premiers enfants sont de même sexe ont un peu plus souvent que les autres un troisième enfant.

Enfin, la naissance du troisième enfant résulte parfois d'une nouvelle relation. Ainsi, parmi les quinquagénaires actuellement en couple et qui ont eu au moins un enfant, 34 % de ceux qui sont toujours en couple avec le père ou la mère de leur premier enfant ont eu un troisième enfant, contre 40 % de ceux qui ont rompu et noué une nouvelle relation.

HABITAT



Faible mobilisation du foncier public

Un rapport sur la mise en œuvre du dispositif de mobilisation du foncier public a été remis le 7 janvier dernier à Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, par Thierry Repentin, le président de la Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF). La CNAUF a remis six mois après son installation par la ministre son premier rapport, qui dresse un bilan de l'année 2014 sur l'application du dispositif dans les territoires, et propose des pistes d'évolution.

L'application du nouveau dispositif

La loi du 18 janvier 2013 relative à « la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social » a augmenté les taux de décote applicables à la valeur vénale des biens de l'État et de ses établissements publics mobilisés en faveur de la production de logements, notamment sociaux. Ce taux pouvant atteindre 100 % de décote sur le prix de cession par l'État. La loi étend également le champ d'application du dispositif de cession avec décote, notamment aux biens bâtis. Enfin, le législateur a introduit des clauses anti-spéculatives permettant à l'État et à ses établissements publics de bien s'assurer des contreparties de leur effort financier et ainsi limiter les "effets d'aubaine". La mobilisation du foncier public en faveur du logement offre la possibilité d'une vente à prix réduit des terrains cédés par l'État pour les programmes de construction comprenant du logement social, selon le principe de « décote ».

Un premier bilan chiffré

Selon le rapport, au 31 décembre 2014 :

- plus de 110 terrains publics prioritaires ont été identifiés par les préfets à la demande de la ministre, pour que leurs cessions puissent aboutir majoritairement avant la fin 2015 avec l'accompagnement de la CNAUF ;
- 15 projets de cessions (relevant notamment des Ministères de la Défense, de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances, mais aussi de RFF) ont été examinés en quatre mois. Parmi eux : 3 cessions ont été conclues fin 2014 (Nantes, Romainville et Pontoise), 5 le seront au 1er trimestre 2015 (Lille, Rennes, Montpellier, Alès et Savigny-sur-Orge) et 2 sont en cours d'arbitrage par le Premier ministre,
- 11 terrains de l'État ont été cédés avec décote, en plus d'un terrain ferroviaire.

Sur ces 11 premiers sites cédés :

- les taux de décote s'établissent de 26 % à 84 %, alors qu'ils étaient plafonnés à 35% avant la loi du 18 janvier 2013 ;
- huit cessions ont bénéficié de taux de décote supérieurs à 50% ;
- l'effort budgétaire de l'État sur le montant total de ces décotes s'élève à près de 27 millions d'euros, pour réaliser des programmes de logements mixtes et de qualité sur des terrains publics.

Des propositions pour l'avenir

Afin d'amplifier la mobilisation du foncier public, la CNAUF propose des évolutions concrètes pour accélérer les procédures de cessions, et renforcer l'accompagnement des acteurs (État et collectivités territoriales) en mettant en place des équipes dédiées à la mise en œuvre des projets au sein des préfectures. Le rapport propose d'évaluer la pertinence de certaines évolutions législatives ou réglementaires. En effet, pour améliorer l'efficacité opérationnelle des cessions et des projets de logements, la CNAUF évoque la possibilité d'une extension du régime de décote pour les « biens bâtis à rénover », c'est-à-dire ceux susceptibles d'entrer sur le marché du logement par reconversion ou réutilisation après réhabilitation. Il envisage aussi une réflexion sur les modalités d'une extension de décote pour des



enveloppe centralisée, gérée par la mission pour le développement de la vidéo-protection. [Voir la circulaire FIPD du 31 décembre 2014](#)

Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2015

La circulaire sur les orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2015 est disponible. L'emploi du FIPD doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, déclinée dans les Conseils locaux ou intercommunaux ad hoc. fait notable, il était prévu que, le FIPD 2015 ait également vocation à soutenir les actions de prévention de la radicalisation.

En 2015, le FIPD est doté d'un total de 52,9 millions d'euros, dont 45 proviennent du produit des amendes de police et 7,9 environ de concours budgétaires ministériels spécifiques. Le FIPD comporte deux enveloppes non-fongibles entre elles, une déconcentrée destinée aux actions de prévention (hors-vidéo), et une

Feu vert pour l'Agence France Locale

L'Agence France Locale a obtenu le feu vert de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour débiter son activité opérationnelle. Moins d'un an après l'immatriculation de la société, le régulateur a ainsi confirmé le statut d'établissement de crédit spécialisé de l'Agence, aujourd'hui forte de 78 collectivités actionnaires et dont le capital s'élève à près de 36 millions d'euros. Cet agrément constitue une étape décisive pour l'Agence. Les responsables de celle-ci soulignent qu'il « traduit le sérieux de la démarche et la pertinence de notre modèle pour un financement pérenne, sécurisé et responsable de nos collectivités locales ».

Il témoigne de la crédibilité acquise par les équipes de l'Agence aux yeux du régulateur bancaire, Agence qui cumule la faiblesse du risque sur le secteur public local français et la sécurité liée à l'assujettissement à la réglementation

bancaire.

L'Agence France Locale va prochainement émettre son premier emprunt obligataire et compte délivrer ses premiers prêts aux collectivités immédiatement après. Objectif à terme : couvrir 25 % de leurs besoins de financement.

[En savoir plus sur www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)

AGENDA

Jeudi 15 janvier - Paris

Audience ministérielle avec Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Mardi 7 avril - Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale